

Règlement du raid Picard

Art1

Le port du casque à coque rigide est obligatoire sur toute la durée de l'épreuve,

Art2

Les participants s'engagent à respecter le code de la route en toutes circonstances ainsi que les recommandations de l'organisation. La présence de signaleurs ne vous accorde pas pour autant la priorité sur les autres usagers de la route,

Art3

Le raid 85kms est ouvert aux participants femmes et hommes âgés au minimum **de 18 ans** et plus, les licenciés de toutes les autres fédérations ou non licenciés, sous réserve de présentation d'un certificat médical de non contre indication de la pratique du cyclisme en compétition de moins de 12 mois. **Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour les non licenciés,**

Art4

Le semi-raid 45kms est ouvert aux participants femmes et hommes âgés au minimum de **15 ans** et plus, (sous réserve d'une autorisation parentale pour les mineurs) licenciés de toutes les fédérations ou non licenciés sous réserve de présentation d'un certificat médical de non contre indication de la pratique du cyclisme en compétition de moins de 12 mois. **Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour les non licenciés,**

Art4-1

La randonnée familiale 20kms est ouverte aux participants femmes hommes et enfants, (sous réserve d'une autorisation parentale pour les mineurs et l'accompagnement d'un adulte responsable). **Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour les non licenciés,**

Art5

Deux classements scratch, le raid 85kms et le semi-raid 45kms, et classements par catégories avec au total de primes de plus de 2000€.

Aux trois premiers de chaque catégorie, bouquet, challenge, prix,

Art6

Le respect de la nature et de l'environnement sont des valeurs essentielles dans le cadre d'un raid vtt, par son inscription chaque participant s'engage donc à n'abandonner aucun déchet, de quelque sorte que ce soit, derrière lui. Tout contrevenant sera immédiatement déclassé et pourra être tenu civilement responsable en cas de plaintes des autorités locales, services des Eaux & Forêts et propriétaires privés,

Art7

L'organisation ne peut être tenu responsable en cas de chute ou d'accident avant, pendant et après l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de matériel qui surviendrait avant, pendant ou après l'épreuve,

Art8

L'organisation se réserve le droit d'exclure du classement tout participant faisant preuve d'un esprit antisportif ou d'un comportement inconvenant vis-à-vis d'un autre participant, d'un spectateur, d'un signaleur ou d'un officiel,

Art9

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité ou d'accès à la forêt.

L'organisation prévoit l'arrêt du raid Picard en cas d'alerte orange déclenchée par Météo France,

Art10

Tout changement de vélo ou de roue entraîne la disqualification systématique, seule l'aide technique des postes d'assistance est autorisée, les participants sont censés avoir pris connaissance du parcours et du balisage mis en place,

Art11

Pour des raisons de sécurité, tout participant contraint à l'abandon signalera celui-ci dans les plus brefs délais à l'organisation ou à un signaleur,

Art12

Les participants autorisent expressément les organisateurs du raid Picard à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prise à l'occasion de leur participation à l'épreuve et aux cérémonies protocolaires, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée,

Art13

La participation à l'une des épreuves du raid Picard implique l'acceptation entière du présent règlement.

Je, en mon nom et en celui de mes héritiers et exécutants, reconnait par le présent acte, décharger les organisateurs du raid Picard, ainsi que toutes personnes associées à l'évènement, de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers, eu égard à ma participation au raid Picard.